



pour la cité humaine les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : 15 septembre 2007

Mise à jour : 17 juillet 2008

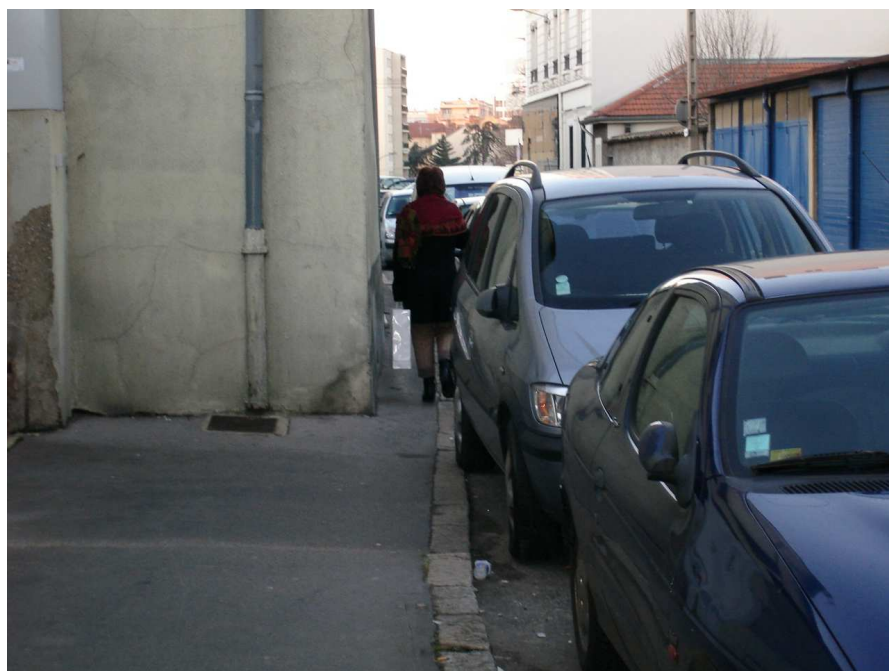
Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :
<yves.gascoin@club-internet.fr>

Aménagements ponctuels en faveur des piétons

Fiche N°66 B – Rue Francis Chirat – Villeurbanne

Construction d'une section de trottoir manquante



AVANT

C'était le "trottoir" le plus étroit de la ville.

En passant, les piétons essuyaient le mur et les carrosseries avec leurs vêtements !.

Ou alors, ils descendaient sur la chaussée, au risque de se faire renverser par un véhicule.



APRES

Suite à notre demande, cette section a été portée à une largeur décente, comblant ainsi la lacune qui existait sur une vingtaine de mètres.

Côté chaussée, quelques potelets et éléments de barrières défendent le nouveau trottoir contre l'intrusion du stationnement.

Nous remercions vivement l'ensemble des personnes ayant concouru à cet aménagement très utile.

Destinataires

Mme Béatrice Vessiller, Adjointe au maire de Villeurbanne.

M. Henri Mollonch

Mme Directrice de la Voirie – Le Grand Lyon

Mme Dominique Benatouil, Subdivision Centre-Est

M. Pierre Abadie, Vice-président du Grand Lyon

